

Entretien avec Francis Combrouze

de la fédération nationale CGT de l'équipement et de l'environnement, élu au comité technique des ministères de la transition écologique et solidaire & cohésion des territoires



Francis Combrouze

■ **Fonction publique:** On parle de « transformation » du logement social ?

► **Francis Combrouze:** Je crois que dynamitage du logement social serait plus exact... La « transformation » de la mission logement découle de la feuille de route envoyée au ministre, Jacques Mezard, dès le mois d'août 2017 par le Premier ministre. Sans attendre le projet de loi Elan, cette feuille de route anticipe le rapport CAP 2022. Elle a probablement été corédigée par le cabinet du budget et l'actuel secrétaire d'État M. Denormandie, avec deux slogans. L'un grand public « *Se loger mieux et moins cher* », l'autre beaucoup plus sérieux, « *optimiser les crédits d'État du logement social* ». C'est-à-dire réduire de 2,5 ou 3 Md€ le budget annuel le plus vite possible. À cet égard, il est révélateur que le projet gouvernemental de budget 2018, préparé l'été 2017, prévoyait de ramener les crédits « Aides à l'accès au logement » à 13,5 Md€. Pour finalement « limiter la baisse » à 14,2 Md€ dans le budget voté par pression de

l'opposition et d'une partie de la majorité parlementaire, au lieu de 15,4 en 2017. Le PLF 2019 prévoit de ramener ces crédits à 13 Md€, soit une diminution de 2,4 Md en 3 ans.

■ **Fonction publique:** Comment cela s'opère-t-il ?

► **Francis Combrouze:** D'abord en réduisant les APL: pas tant avec la baisse de 5 euros dès l'arrivée du gouvernement Macron, mais en supprimant 60 ou 70 euros mensuels par le jeu de la réduction des crédits budgétaires, d'une non-revalorisation des montants selon l'évolution des prix et d'une révision des barèmes de calcul. Cela renvoie aux bailleurs sociaux le soin de compenser cette baisse des APL sans alourdir les loyers en « trouvant » les milliards manquants pour continuer à construire, entretenir le parc existant, accélérer sa rénovation énergétique... Puis en divisant par quatre en 2018 les crédits d'État du financement des aides à la pierre, pour les supprimer en 2019: le financement du Fonds national d'aides à la pierre serait ainsi entièrement assuré par un prélèvement accru sur les cotisations sociales des entreprises (participation des employeurs à l'effort de construction au taux de 0,45 %) et par une taxe renforcée sur les organismes HLM eux-mêmes... Afin de réduire la force d'opposition à ces projets, donc le rassemblement entre les élus locaux de tous bords, les associations de locataires et de consommateurs, les différentes composantes du mouvement

HLM, l'astuce a été de diviser en passant un accord gouvernement-partie patronale du mouvement HLM (les SA d'HLM).

L'astuce a été de diviser en passant un accord gouvernement-partie patronale du mouvement HLM

■ **Fonction publique:** Que prévoit la loi Elan s'agissant du logement ?

► **Francis Combrouze:** La loi Elan (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) donne les outils pour les années à venir avec des modifications des Codes de la construction et de l'urbanisme. Elle contraint les bailleurs sociaux à vendre leur parc social pour se financer, autorise la création de sociétés commerciales pour reprendre la gestion de ces logements et organise leur vente au fil de l'eau aux particuliers ou en bloc. La « cerise sur le gâteau » étant la possibilité de compter ces logements dans les 25 % obligatoires de logements sociaux plusieurs années après leurs ventes...

Contre les offices publics des collectivités locales, elle force tous les petits offices HLM à se regrouper entre eux ou avec des SA HLM, ce qui avec un seuil minimum élevé de logements, éloignera un peu plus les locataires, mais aussi les conseils municipaux et